



Vente sur plateforme de particulier

Par Milo

Bonjour,
Suite au décès de ma grand mère, j'ai eu des bijoux fantaisies qu'elle créait en passe-temps. Puis-je les vendre sur une plateforme comme vinted, ebay, etsy, etc? Si oui, dans quels cas dois-je le déclarer ?
Merci de votre réponse

Par Isadore

Bonjour,

Si vous avez hérité de ces bijoux ou s'ils vous ont été légués par testament, vous pouvez les vendre si votre grand-mère ne l'a pas interdit dans son testament.

Vous n'avez pas à déclarer les sommes issues de ces ventes si elles rentrent dans le cadre de la gestion de votre patrimoine privé :
[url=https://www.economie.gouv.fr/particuliers/vente-biens-declarer-revenus]https://www.economie.gouv.fr/particuliers/vente-biens-declarer-revenus[/url]

Si vous n'avez par ailleurs pas d'activité professionnelle liée à la vente ou de production de bijoux de fantaisie, on comprend que vous souhaitez seulement vous défaire de biens dont vous avez hérité. Il n'y aura donc rien à déclarer.

Par Milo

Merci pour votre réponse. Non rien n'était couché sur testament, nous avons simplement partagé ses biens dans la famille. Mon activité professionnelle n'a absolument rien à voir avec de la vente, ni de la création de bijoux (je travaille en intérim dans l'industrie)

Merci beaucoup pour vos éclaircissements en tous cas